



cmeC

Conseil des
ministres
de l'Éducation
(Canada)

**Rapport du Groupe de travail du
CMEC sur la
transférabilité des crédits**

2012

Table des matières

Mise à jour apportée en 2012 par les instances du CMEC aux activités liées à la transférabilité des crédits	1
Introduction	1
Situation actuelle	1
Alberta	3
Communication des principes ministériels	3
Adoption des principes ministériels	3
Cadre d'action triennal	3
Champs d'action prioritaires	5
Recherche	5
Groupe de travail	6
Colombie-Britannique	7
À propos du conseil	7
Communication et adoption des principes ministériels	7
Aperçu de 2011-2012	8
Activités et projets prévus pour 2012-2013	15
Manitoba	16
Communication et adoption des principes ministériels	16
Progrès importants, 2011-2012	16
Champs d'action prioritaires	18
Recherche	19
Groupe de travail	19
Activités pancanadiennes	19
Nouveau-Brunswick	20
Communication des principes ministériels	20
Adoption des principes ministériels	20
Cadre d'action triennal	20
Progrès importants, 2011-2012	21
Champs d'action prioritaires	22
Recherche	22
Groupe de travail	23
Terre-Neuve-et-Labrador	24
Communication des principes ministériels	24
Adoption des principes ministériels	24
Cadre d'action triennal	24
Champs d'action prioritaires	25
Recherche	25
Groupe de travail	26
Territoires du Nord-Ouest	27
Communication des principes ministériels	27
Adoption des principes ministériels	27
Cadre d'action triennal	27
Champs d'action prioritaires	27
Groupe de travail	28
Nouvelle-Écosse	29
Communication des principes ministériels	29
Adoption des principes ministériels	29

Cadre d'action triennal	29
Champs d'action prioritaires.....	30
Groupe de travail	30
Nunavut	31
Communication des principes ministériels	31
Adoption des principes ministériels.....	31
Cadre d'action triennal	31
Recherche	32
Groupe de travail	32
Ontario	33
Communication et adoption des principes ministériels	33
Progrès réalisés au chapitre des projets de transfert et d'articulation	33
Situation des ententes de transfert	33
Nouveau système de transfert des crédits	34
Cadre redditionnel pour la transférabilité des crédits.....	34
Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert (COAT).....	35
Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits	35
Site Web sur la transférabilité des crédits – ONTransfer.ca	36
Subventions aux établissements pour la transférabilité des crédits	37
Consultations sur l'enseignement postsecondaire	37
Rapport de la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario.....	38
Groupe de travail	38
Île-du-Prince-Édouard	39
Communication des principes ministériels	39
Adoption des principes ministériels.....	39
Cadre d'action triennal	39
Champs d'action prioritaires.....	39
Groupe de travail	40
Québec	41
Communication des principes ministériels	41
Adoption des principes ministériels.....	41
Champs d'action prioritaires.....	41
Groupe de travail	43
Saskatchewan	44
Communication des principes ministériels	44
Adoption des principes ministériels.....	44
Cadre d'action triennal	44
Champs d'action prioritaires.....	44
Recherche	44
Groupe de travail	45
Yukon.....	46
Communication des principes ministériels	46
Adoption des principes ministériels.....	46
Cadre d'action triennal	46
Champs d'action prioritaires.....	46
Recherche	47
Groupe de travail	47

Annexe : Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada

Mise à jour apportée en 2012 par les instances du CMEC aux activités liées à la transférabilité des crédits

Introduction

En octobre 2001, le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] s'est de nouveau penché sur la transférabilité des crédits entre les collèges et les universités, de même qu'entre les provinces et les territoires. En avril 2002, les ministres ont créé le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits afin d'élaborer des stratégies pancanadiennes.

En octobre 2002, le CMEC a approuvé une stratégie pour améliorer la transférabilité des crédits à l'échelle du Canada. En raison des écarts importants entre les systèmes de transfert des crédits et entre les structures postsecondaires des provinces et des territoires, il a été convenu qu'il fallait mettre progressivement en place un système pancanadien de transfert des crédits, en commençant par l'élaboration et la consolidation de systèmes provinciaux/territoriaux de transfert des crédits. Chaque instance provinciale/territoriale s'est engagée à revoir ses mécanismes de transfert des crédits actuels et à élaborer un cadre d'action pour améliorer son système de transfert des crédits en fonction de ses propres priorités, au cours de la période allant de 2002 à 2005.

Dans le cadre de cette stratégie, le CMEC a avalisé et publié une *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (Annexe), qui énonce, à l'intention des établissements, de la population étudiante et des gouvernements, les attentes quant à la transférabilité des crédits. Cette déclaration a été examinée et modifiée et a reçu l'approbation des ministres en juillet 2009.

Le présent rapport est la plus récente mise à jour relative aux activités provinciales/territoriales liées à la transférabilité des crédits depuis la création du groupe de travail. Il résume les mesures prises par les instances membres du groupe de travail.

Situation actuelle

Chaque instance a signalé avoir amélioré son système et ses mécanismes de transfert des crédits au sein de son secteur postsecondaire. Les instances dont le système de transfert était déjà solide au moment du lancement de l'initiative ont continué à l'élargir et à l'améliorer; leurs réalisations comprennent, entre autres, l'investissement dans les itinéraires d'études et un accès accru aux ressources ayant trait à l'articulation et à la transférabilité, grâce à la mise à disposition de supports interactifs en ligne. D'autres instances, pour lesquelles les stratégies de transfert des crédits étaient moins élaborées, ont accompli des progrès, tels que la publication ou l'enrichissement de leur guide de transfert en ligne, la création de groupes de travail ou de comités d'articulation provinciaux, l'élaboration de protocoles d'entente présentant les accords bilatéraux et multilatéraux

entre les provinces et les établissements d'enseignement pour multiplier les possibilités de mobilité étudiante, ainsi qu'une plus grande reconnaissance des possibilités de transfert des crédits comme moyen d'accroître l'accessibilité aux études postsecondaires.

Toutes les instances ont signalé qu'elles poursuivraient, au cours des prochaines années, leur travail sur la transférabilité des crédits, et ce, en fonction de leurs priorités, de leurs ressources et de leurs structures. Le présent rapport vise à orienter les changements et les nouvelles initiatives au chapitre des systèmes de transfert des crédits dans les provinces et les territoires.

Alberta

Communication des principes ministériels

Créé en 1974, l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil des admissions et du transfert de l'Alberta) est un organisme consultatif relevant du ministre de l'Entreprise et de l'Enseignement supérieur, qui est chargé de donner des conseils et des directives en ce qui a trait aux admissions et aux politiques en matière de transfert à l'échelon postsecondaire. L'ACAT collabore avec ses parties intéressées, au profit des apprenantes et apprenants, afin d'assurer des transitions fluides depuis les programmes secondaires vers les programmes postsecondaires, et depuis des programmes postsecondaires précis vers d'autres programmes postsecondaires.

La mission de l'ACAT consiste à faire de l'organisme un moteur de changement positif ainsi que le porte-parole des apprenantes et apprenants dans les domaines des admissions et des transferts à l'échelon postsecondaire, dans le cadre de l'initiative Campus Alberta.

L'ACAT revoit de façon périodique ses principes pour veiller à ce qu'ils soient appropriés et conformes aux principes pancanadiens. Les principes de l'ACAT ont été mis à jour dernièrement en 2011. Les principes révisés sont présentés dans le document *Council Policies, Principles and Procedures* (politiques, principes et procédures du conseil), disponible à <http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/PPP.pdf>.

Adoption des principes ministériels

Les établissements postsecondaires membres du système de transfert albertain s'engagent à respecter les politiques, les principes et les procédures de l'ACAT. En outre, les établissements membres doivent démontrer qu'ils sont en règle en œuvrant sans cesse à la conclusion d'accords de transfert avec d'autres membres du système de transfert, dans l'intérêt des apprenantes et apprenants en Alberta, en préservant ou en développant en tout temps des accords de transfert de crédits de qualité ainsi qu'en participant activement à l'administration du système de transfert albertain.

Cadre d'action triennal

L'ACAT publie chaque année un plan d'action triennal qui sert à guider les activités du conseil. Le plan d'action de 2012-2015 a été élaboré selon les trois objectifs essentiels indiqués ci-après.

1. Accès et mobilité
 - Améliorer l'accès aux études et la mobilité étudiante grâce aux pratiques en matière d'admissions et de transferts;

2. Collaboration

- Favoriser et renforcer la collaboration avec les membres du système de transfert albertain et entre eux;

3. Influence

- Faire reconnaître le système d'enseignement supérieur de l'Alberta comme un chef de file des itinéraires d'apprentissage.

Le plan d'action approuvé de 2012-2015 se trouve à <http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/ACAT-Council-Business-Plan-2012-15.pdf>.

De plus, l'ACAT publie un rapport annuel sur ses réalisations de l'année précédente. Quelques-uns des points saillants du rapport annuel de 2011-2012 sont récapitulés ci-après.

- Lancement d'un examen de la terminologie pour veiller à l'utilisation de formulations et de définitions communes dans les documents relatifs au système de transfert albertain.
- Conception du document *Instructor Qualifications Best Practices* (pratiques exemplaires en matière de qualifications du personnel enseignant) pour aider les personnes provenant du système de transfert albertain à surmonter les défis liés aux qualifications du personnel enseignant, tout en contribuant à la conclusion d'accords de transfert.
- Participation au *Campus Alberta Minister's Summit on Learner Pathways* (sommet du ministre sur les itinéraires d'apprentissage). Ce sommet a rassemblé les parties intéressées de l'initiative Campus Alberta afin de mettre en commun différents points de vue au sujet des admissions et des transferts.
- Approbation des demandes d'adhésion au système de transfert albertain qui ont été présentées par le *Nechi Training, Research and Health Promotions Institute* (institut Nechi de promotion de la formation, de la recherche et de la santé) et le Collège du Yukon. Le système de transfert albertain compte désormais 39 membres, et le Collège du Yukon est le quatrième provenant de l'extérieur de la province.
- Lancement d'un examen de la politique d'adhésion et d'admission au système de transfert albertain.
- Constitution d'un sous-comité des itinéraires d'apprentissage afin de poursuivre le travail sur les transferts en bloc et les résultats d'apprentissage.
- Création de comités de l'articulation dans les domaines de l'administration des affaires et des services à l'enfance et à la jeunesse.
- Préconisation de l'amélioration de l'accès aux études et de la mobilité étudiante, à l'échelle pancanadienne, grâce à la participation au *Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer – WestCAT* (consortium de l'Ouest canadien pour les admissions et les transferts) et au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

Le rapport annuel approuvé de 2011-2012 se trouve à <http://www.acat.gov.ab.ca/pdfs/Annual-Report-2011-2012.pdf>.

Champs d'action prioritaires

Outre les affaires courantes de l'ACAT, le conseil a mis en relief les domaines prioritaires suivants dans son plan d'action de 2012-2015.

1. Itinéraires d'apprentissage

- Conformément à son engagement de développer et d'élargir les itinéraires d'apprentissage, l'ACAT continuera de se pencher sur l'accroissement des possibilités de transferts en bloc en Alberta.
- L'ACAT poursuivra également son travail ayant trait aux résultats d'apprentissage en élaborant des pratiques exemplaires et des modèles en faveur d'un système de transfert reposant sur les résultats.

2. Comités de l'articulation

- Les comités de l'articulation rassemblent des chefs de programme ainsi que des membres du personnel enseignant et du ministère de l'Éducation de l'Alberta, dans un domaine d'étude donné, afin d'échanger de l'information et de discuter de questions liées aux admissions et aux transferts.
- L'ACAT continuera d'élargir le nombre de comités de l'articulation au sein du système de transfert albertain et de tirer parti de ces comités pour aider à faire avancer les initiatives.

3. Communication

- Une communication efficace avec les parties intéressées du système d'enseignement supérieur de l'Alberta et entre celles-ci est cruciale pour l'élargissement des itinéraires d'apprentissage et la réussite des étudiantes et étudiants.
- L'ACAT cherchera des occasions d'améliorer la communication avec les parties intéressées et entre elles.

Recherche

L'ACAT publie chaque année un rapport sur les tendances en matière de transfert. Ce rapport contient des renseignements sur le volume et l'étendue de la mobilité étudiante en Alberta, y compris des données relatives aux étudiantes et étudiants transférés vers un établissement membre du système de transfert albertain, depuis un établissement situé dans une autre province ou dans un autre pays. Le document est disponible à http://www.acat.gov.ab.ca/new_format_include/new_publications.asp.

En outre, les données recueillies par le ministère de l'Entreprise et de l'Enseignement supérieur de l'Alberta offrent des possibilités étendues et approfondies de recherche et d'analyse relativement à la mobilité étudiante. Le ministère continuera de travailler en

étroite collaboration avec l'ACAT sur ce domaine de recherche.

Groupe de travail

Le Secrétariat de l'ACAT continuera de participer au Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits, car c'est un forum utile où les instances peuvent travailler ensemble pour améliorer les possibilités de transfert à l'échelle du Canada. L'ACAT participe également au *Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer – WestCAT* (consortium de l'Ouest canadien pour les admissions et les transferts) et au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

L'ACAT et le *British Columbia Council on Admissions and Transfer – BCCAT* (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) entretiennent des relations de travail étroites. À la suite de la conclusion d'un accord interprovincial entre les gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique, ces deux conseils ont élaboré et signé un protocole d'entente. En mai 2009, l'ACAT a approuvé une politique permettant aux établissements qui décernent des grades en Colombie-Britannique de présenter une demande pour devenir membres de l'ACAT. En 2010, l'Université Athabasca a été acceptée au sein du système de transfert des crédits de la Colombie-Britannique, devenant ainsi le premier établissement à faire partie des deux systèmes.

L'ACAT continue de travailler avec les autres instances pour envisager des mécanismes susceptibles d'améliorer la transférabilité et la mobilité étudiantes entre les provinces.

Colombie-Britannique

Le présent rapport résume les activités et les projets menés à bien par le *British Columbia Council on Admissions and Transfer* – BCCAT (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique) du 1^{er} avril 2011 au 31 mars 2012. Il a pour but d’informer le Conseil des ministres de l’Éducation (Canada) [CMEC] des mesures prises par la province pour faciliter la mobilité étudiante et la transférabilité des crédits, conformément aux principes stipulés par le CMEC dans sa *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (2009).

À propos du conseil

Créé en 1989, le BCCAT a pour mandat d’assurer un leadership et de donner des directives, à l’échelle du système, en facilitant les mécanismes de transfert, d’articulation et d’admission entre les établissements postsecondaires autonomes.

La réalisation de ce mandat comprend un éventail de responsabilités, y compris le soutien aux établissements de la Colombie-Britannique, l’élaboration de politiques, la coordination de la recherche ainsi que la mise à disposition de ressources sur le Web afin d’aider les étudiantes et étudiants de la province à planifier leurs études¹.

Nommés par le ministre, les membres du BCCAT sont sélectionnés dans l’ensemble du système postsecondaire de la Colombie-Britannique pour servir le meilleur intérêt de ce système². Le BCCAT guide le travail de quatre comités permanents³, chacun affecté à une facette particulière du mandat du conseil. Une petite équipe de membres du personnel coordonne le travail du BCCAT et des comités⁴.

Le BCCAT est un organisme indépendant qui relève du ministère de l’Enseignement supérieur. Son approche consultative quant à l’élaboration des politiques, à la conduite des recherches et à la gestion des projets favorise la collaboration entre établissements et contribue à l’accessibilité et à l’adaptabilité du système de transfert de la Colombie-Britannique.

Communication et adoption des principes ministériels

Les *Principles and Guidelines for Transfer* (principes et directives sur la transférabilité)⁵ réaffirment les principes du CMEC sur la transférabilité des crédits et sont à la base de tous les mécanismes de transfert des crédits au sein du système de transfert de la province.

¹ Un tableau présentant les activités et les projets majeurs en cours est disponible à bccat.ca/pubs/activities.pdf (en anglais seulement).

² Consulter bccat.ca/about/council pour obtenir de plus amples renseignements sur le conseil.

³ Consulter bccat.ca/about/committees.

⁴ Consulter bccat.ca/about/staff.

⁵ Consulter bccat.ca/system/principles.

Aperçu de 2011-2012⁶

1. Accroître la transférabilité

La responsabilité fondamentale associée à l'accroissement de la transférabilité en Colombie-Britannique est l'élément moteur d'une grande partie des activités et des projets du conseil. Cette année, le BCCAT a mené une consultation provinciale à l'échelle du système sur le thème « Enabling the BC Transfer System » (accroître l'accessibilité du système de transfert de la Colombie-Britannique). Les personnes interrogées ont donné leur rétroaction sur une proposition qui était présentée dans un document de discussion. Cette proposition portait sur la manière dont le BCCAT pourrait permettre aux établissements d'exécuter les fonctions d'envoi et de réception au sein du système de transfert, étant donné la généralisation des changements observés dans les tendances en matière de mobilité étudiante au cours des récentes années.

La proposition a reçu un soutien important et a bénéficié d'une rétroaction considérable sur la manière de mettre en œuvre les recommandations. Le rapport final met en relief une approche progressive pour la mise en œuvre, permettant aux établissements d'avancer à leur propre rythme, conformément à leurs priorités et à leur capacité. Le rapport complet, les recommandations, le document de discussion et les documents à l'appui sont disponibles à <http://www.bccat.ca/enabling/>.

La phase de mise en œuvre constituera une priorité majeure pour le BCCAT au cours des deux prochaines années, à mesure que le conseil collaborera avec les établissements pour faciliter l'élaboration méthodique d'un environnement de transfert des crédits doté d'une accessibilité accrue. La démarche nécessitera d'approfondir le *BC Transfer Guide* (guide de la Colombie-Britannique sur la transférabilité), qui sert de ressource centrale pour le système, afin de fournir des renseignements plus exhaustifs et plus intégrés sur les itinéraires de transfert multidirectionnels. En fin de compte, cette initiative donnera lieu à un système de transfert plus efficace et plus souple pour les étudiantes et étudiants postsecondaires de la Colombie-Britannique.

2. Système de transfert de la Colombie-Britannique : collaboration et facilitation

La collaboration et la facilitation sont des éléments clés du rôle du conseil au sein du système de transfert de la Colombie-Britannique. Le BCCAT collabore avec des particuliers, des organisations et des comités provenant de tout le système postsecondaire de la province, qu'il consulte et conseille, au besoin, au sujet de divers enjeux et projets. De plus, le BCCAT assure la liaison avec le ministère pour l'informer des progrès de ses activités et de ses projets et pour se tenir au courant des faits nouveaux au sein du gouvernement qui ont un lien et une incidence sur le travail du conseil.

⁶ Les activités et les projets mentionnés dans le présent rapport seront présentés de manière plus complète dans l'examen annuel 2011-2012, qui devra être publié en mai 2012 et sera affiché parallèlement sur le site Web du BCCAT. Les publications du BCCAT sont accessibles en ligne à <http://www.bccat.ca/publications/>.

Dans son rôle d'organisme de facilitation, le conseil entreprend un vaste éventail d'activités et de projets qui servent à faciliter les mécanismes d'admission, de transfert et d'articulation entre les établissements provenant de l'ensemble du système de transfert de la Colombie-Britannique. Cela comprend la mise à disposition de soutiens, de ressources et de services, et, au besoin, une fonction de coordination. Plusieurs exemples d'activités pertinentes sont présentés ci-après.

a) Coordination des comités de l'articulation

Cette responsabilité continue inclut la coordination de 68 comités de l'articulation qui sont spécifiques aux disciplines, y compris la supervision de projets liés à l'articulation, l'élaboration de ressources telles que le manuel *Articulation Committee Companion* ainsi que l'organisation de la réunion conjointe annuelle des présidentes et présidents des comités chargés de l'articulation, des membres du personnel de liaison du système et des personnes-ressources au sein des établissements⁷.

b) Ressources clés pour l'appui au système

- i. *Flexible Pre-Majors – Final Report of the Flexible Pre-Majors Working Group* (prémajeures souples – rapport final du groupe de travail sur les prémajeures souples) disponible à <http://bccat.ca/pubs/FPMFinalReport.pdf>.

Ce rapport final vise à servir de référence et de guide aux comités de l'articulation et aux établissements intéressés à examiner l'utilisation d'une prémajeure souple comme moyen d'améliorer le transfert des étudiantes et étudiants.

- ii. *Special Report* newsletter (bulletin d'information au sujet des rapports spéciaux) : *Transfer Credit Appeals in BC Post-Secondary Institutions* (appels relatifs aux transferts de crédits dans les établissements postsecondaires de la C.-B.) disponible à http://www.bccat.ca/pubs/sr_dec11.pdf.

Ce bulletin d'information décrit les politiques et les processus liés à la capacité des étudiantes et étudiants à faire appel des décisions ayant trait aux transferts de crédits dans les établissements provenant du système de transfert de la Colombie-Britannique. Il offre également des recommandations sur la manière d'améliorer l'accessibilité des processus d'appel pour les étudiantes et étudiants.

⁷ La réunion conjointe annuelle rassemble les présidentes et présidents des comités chargés de l'articulation, les membres du personnel de liaison du système et les personnes-ressources au sein des établissements (généralement, des membres du personnel affecté aux admissions) afin de mettre en commun des renseignements et d'accroître la compréhension au sein de tout le système de transfert de la Colombie-Britannique.

iii. Services aux étudiantes et étudiants transférés

Cette année, les membres du personnel du BCCAT ont examiné les services conçus pour aider les étudiantes et étudiants transférés, dont les jours consacrés aux transferts, les unités de services aux étudiantes et étudiants et les services d'orientation. Ce projet incluait le passage en revue d'un éventail de pratiques américaines et canadiennes actuelles. Les conclusions ont été présentées aux partenaires du système de transfert de la Colombie-Britannique lors de la réunion conjointe annuelle de novembre 2011⁸. Un document résumant ces conclusions devra être publié d'ici la fin du printemps ou le début de l'été 2012.

3. Avancées dans la recherche menée par le BCCAT

Le BCCAT coordonne un large éventail de projets de recherche afin de contribuer à éclairer la planification, les procédures et les politiques des établissements. Au cours des récentes années, notre programme de recherche s'est élargi pour se concentrer sur la mobilité étudiante, à la lumière du mouvement multidirectionnel des étudiantes et étudiants fréquentant les établissements postsecondaires de la Colombie-Britannique. La recherche porte également sur la réussite des étudiantes et étudiants transférés et sur l'efficacité globale du système de transfert. Les projets indiqués ci-après constituent les éléments saillants de 2011-2012.

- a) *2011 Admissions and Transfer Experiences of Students Continuing their Studies in BC* (expériences d'admission et de transfert en 2011 pour les étudiantes et étudiants poursuivant leurs études en C.-B.) disponible à <http://www.bccat.ca/pubs/bcstats11.pdf>.

Mené tous les trois ans, le *Diploma, Associate Degree, and Certificate Student Outcomes – DACSO Survey* (sondage auprès des étudiantes et étudiants sur les résultats concernant les diplômes, grades associés et certificats) comprend un vaste ensemble de questions ayant trait aux expériences d'admission et de transfert vécues par les étudiantes et étudiants. L'analyse des conclusions se penche sur les étudiantes et étudiants qui ont poursuivi leurs études dans un autre programme au sein du même établissement ou dans un établissement postsecondaire public de la province différent (environ 5500 en 2011). On porte un intérêt particulier aux presque 2400 étudiantes et étudiants du sondage de 2011 qui ont changé d'établissement et qui prévoyaient transférer des crédits. Chez celles et ceux qui poursuivaient leurs études dans un établissement différent, le sondage a révélé :

- que quatre-vingt p. 100 étaient satisfaits des services d'admission;
- que quatre-vingt-six p. 100 avaient intégré l'établissement de leur choix;
- que quatre-vingt-quatorze p. 100 avaient intégré le programme de leur choix;
- que quatre-vingt-cinq p. 100 s'étaient inscrits à tous les cours qu'ils voulaient;

⁸ Consulter la section 5 a) pour obtenir de plus amples renseignements sur cet événement.

- que quatre-vingt-six p. 100 avaient obtenu tous les crédits transférés qu'ils s'attendaient à obtenir;
- que soixante-dix-neuf p. 100 étaient globalement satisfaits de leur expérience de transfert.

En se fondant sur les résultats généraux du sondage et sur la rétroaction communiquée par les étudiantes et étudiants insatisfaits, le rapport formule plusieurs recommandations à l'intention des établissements et du BCCAT. Un rapport de type bulletin d'information, précisément axé sur le petit nombre d'étudiantes et étudiants (n = 193) qui étaient insatisfaits de leur expérience de transfert, est en cours d'élaboration, et sa publication est prévue pour avril 2012.

b) Réflexion sur l'inclusion de données transférées dans l'entrepôt central de données postsecondaires

Depuis ces quelques dernières années, le BCCAT discute avec les personnes représentant les établissements et les ministères de la possibilité d'inclure dans l'entrepôt central de données postsecondaires un certain niveau de données transférées pour les établissements qui présentent des rapports en faisant appel à cet entrepôt central. L'objectif est d'établir une meilleure compréhension des tendances en matière de transfert pour les étudiantes et étudiants qui intègrent ces établissements et qui passent d'un établissement à l'autre; les établissements dont il est question comprennent les instituts, les collèges et les universités axées sur l'enseignement. Jusqu'à présent, le BCCAT a analysé des données sur les étudiantes et étudiants transférés dans les universités de la Colombie-Britannique axées sur la recherche uniquement.

En 2011-2012, le BCCAT a réalisé un sondage pilote dans huit établissements postsecondaires publics ayant recours à différents systèmes administratifs pour comparer leurs systèmes de données et leurs pratiques individuelles à un tableau simplifié d'éléments transférés, afin de déterminer si l'information essentielle peut être extraite aux fins de présentation de rapports. Le rapport subséquent a montré que la majeure partie des éléments de données désirés étaient accessibles depuis les systèmes des établissements et que les établissements ayant fait l'objet du sondage ont exprimé leur désir de communiquer à l'avenir les données requises. Une équipe de travail a été constituée, composée de registraires ayant convenu d'une liste d'éléments relatifs à la transférabilité qu'ils jugeaient importants de connaître et qui étaient directement accessibles depuis les systèmes administratifs d'établissements différents. L'objectif est d'incorporer les nouveaux éléments dans les spécifications propres aux soumissions par l'entremise de l'entrepôt central de données postsecondaires pour 2012. La première soumission de données sera toutefois effectuée à titre volontaire.

c) Student Transitions Project (STP)

Dans la recherche sur la mobilité étudiante, le BCCAT travaille en collaboration étroite avec le *Student Transitions Project* – STP (projet des transitions étudiantes). Le STP est un partenariat entre les ministères responsables de l'éducation et les établissements postsecondaires publics de la Colombie-Britannique, qui vise à établir un lien entre les données sur les élèves du primaire-secondaire et celles sur les étudiantes et étudiants du postsecondaire afin de répondre aux questions sur leurs transitions. M. Devron Gaber, directeur associé du BCCAT, préside le comité directeur du STP; M^{me} Joanne Heslop, de l'Université Simon Fraser, est en détachement auprès du BCCAT, où elle est chef du STP.

De nombreux projets du BCCAT sur la mobilité étudiante, mis sur pied sous les auspices de son comité des admissions, sont réalisés par l'entremise du STP en utilisant les données du STP et en suivant les directives des sous-comités du STP. En 2011-2012, le BCCAT a financé l'analyse et la présentation de rapports ayant trait à une étude du STP sur les candidates et candidats aux postes d'infirmière et d'infirmier et sur les membres admis du personnel infirmier provenant de tous les secteurs postsecondaires publics de la Colombie-Britannique. Cette étude a donné lieu à des recommandations sur la nécessité pour les établissements d'examiner les pratiques professionnelles et de présentation de rapports, afin que les données sur les futurs candidats et candidates soient davantage comparables d'un établissement à l'autre⁹.

4. Ressources sur le Web et communications

L'appui aux étudiantes et étudiants de la Colombie-Britannique dans la planification de leurs études postsecondaires est une partie importante du mandat du conseil. Les deux sites Web du BCCAT, BCTransferGuide.ca et EducationPlanner.ca, s'adressent aux étudiantes et étudiants et sont conçus pour leur offrir tout un éventail d'outils et de ressources qui les aident dans leurs parcours. Nos activités de promotion et de communication visent principalement à sensibiliser davantage le public à l'accès à ces sites Web et à encourager leur utilisation.

Il y a eu une très nette augmentation de la fréquentation de ces deux sites Web en 2011. Le site BCTransferGuide.ca a connu une augmentation de 53 p. 100 par rapport à l'année précédente, tandis que EducationPlanner.ca a affiché une augmentation de 47 p. 100. Globalement, en 2011, ces deux sites ont été visités par plus de 1,6 million de personnes, soit le total le plus élevé de leur histoire.

Cette année, EducationPlanner.ca a été redynamisé en vue de faire collaborer davantage les étudiantes et étudiants dans le processus de planification. Les nouvelles caractéristiques incluent, notamment, une application pour téléphone mobile et des outils intuitifs, offrant une « toile » virtuelle pour aider les étudiantes et étudiants à réfléchir de manière imaginative et

⁹ Consulter www.aved.gov.bc.ca/student_transitions pour les liens vers les récentes publications du STP.

créative à leurs possibilités de formation. La nouvelle version du site sera lancée en avril 2012. Une nouvelle campagne publicitaire dans les transports en commun, à l'échelle de la province, sera lancée simultanément.

5. Transférabilité et mobilité interprovinciales

De concert avec ses partenaires provinciaux/territoriaux et nationaux du secteur postsecondaire, le BCCAT cherche à améliorer la transférabilité des crédits et la mobilité étudiante au sein de la Colombie-Britannique ainsi qu'avec les autres provinces. Plusieurs exemples d'activités clés pertinentes sont présentés ci-après.

a) Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT)

Le CPCAT cherche à faciliter l'adoption de politiques et de pratiques qui appuient la mobilité étudiante au sein des provinces et des territoires et entre ceux-ci, et ce, afin de rendre l'éducation postsecondaire plus accessible au Canada. Les membres du personnel du BCCAT ont participé à l'édition 2011 de la réunion annuelle du CPCAT, qui s'est tenue à l'Université McGill de Montréal (du 20 au 22 juin)¹⁰. En tant que membre du conseil fondateur, M. Rob Fleming, directeur général et coprésident du BCCAT, participe à la rédaction de règlements administratifs et à l'élaboration d'un plan d'activités, qui sera présenté aux fins de ratification à la réunion générale annuelle de 2012.

En outre, le BCCAT continue à travailler avec le Sous-comité de la recherche du CPCAT. Depuis sa création en 2008, le sous-comité est présidé par M. Devron Gaber, directeur associé, Admissions et recherche, BCCAT, et le BCCAT offre un soutien au secrétariat. Le sous-comité a réalisé un sondage¹¹ auprès de toutes les universités francophones et anglophones du Canada afin de déterminer, d'une part, l'étendue de la transférabilité et de la mobilité interprovinciales au niveau postsecondaire et, d'autre part, l'étendue de la transférabilité et de la mobilité intraprovinciales pour les établissements de l'Ontario seulement. Le rapport final sera publié au printemps 2012 et sera présenté à la réunion annuelle du CPCAT, qui se tiendra à Ottawa en juin 2012.

b) Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer (WestCAT)

Le *Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer* – WestCAT (consortium de l'Ouest canadien pour les admissions et les transferts) est un consortium de volontaires qui vise à encourager et à faciliter l'accessibilité des études, la mobilité étudiante et la transférabilité des crédits entre les quatre provinces de l'Ouest (Colombie-Britannique, Alberta, Saskatchewan et Manitoba). Son travail est guidé par la *Déclaration ministérielle du CMEC sur la*

¹⁰ Consulter <http://www.pccat.ca> pour obtenir les détails.

¹¹ Ce projet est parrainé par plusieurs organisations, le CMEC étant le principal bailleur de fonds.

transférabilité des crédits au Canada (2009) et sert de complément au CPCAT. Cette année, la réunion annuelle a eu lieu à Winnipeg le 22 septembre. Les membres du personnel du BCCAT ont participé à l'événement, qui portait principalement sur la mise en commun des renseignements et des ressources favorisant la mobilité étudiante. Le BCCAT sera l'hôte de la prochaine réunion à l'automne 2012.

c) Transfer, Articulation and Pathways Committee

Le *Transfer, Articulation and Pathways – TAP Committee* (comité sur la transférabilité, l'articulation et les cheminements) a été créé sous l'égide de l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC) pour étudier les mérites de l'élaboration d'un cadre pancanadien qui appuie la transférabilité, l'articulation et la reconnaissance des diplômes d'études au sein des systèmes d'éducation postsecondaire et entre eux. À cette fin, le comité cherche à développer une coalition de parties intéressées pour recommander des politiques et des pratiques. M. Rob Fleming, directeur général et coprésident du BCCAT, représente le BCCAT à ce comité.

d) Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC]

La participation du directeur général et coprésident du BCCAT au Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits est une composante importante de l'activité interprovinciale du BCCAT. M. Rob Fleming a grandement apprécié l'occasion de s'entretenir avec M. Andrew Parkin, directeur général du CMEC, pour discuter des enjeux entourant la mobilité interprovinciale.

Le BCCAT conservera son rôle de premier plan sur la scène pancanadienne en faisant la promotion d'un système pancanadien de mobilité et de transfert. Son travail portera essentiellement sur la prestation de conseils et de services de soutien aux provinces du Canada qui souhaitent mettre sur pied leur propre système de transfert. Il consistera aussi à encourager les ministères à soutenir ce genre d'activités.

6. Le BCCAT : évolution

L'environnement postsecondaire de la Colombie-Britannique a évolué de façon considérable depuis la création du BCCAT en 1989. Le BCCAT a répondu aux changements tout au long du parcours, et son travail s'est élargi en conséquence. L'année 2011 a constitué un jalon majeur pour le conseil. Le 30 septembre 2011, le BCCAT a tenu sa 100^e réunion. Pour marquer l'occasion, nous avons invité quatre personnalités à mettre en commun leurs observations sur l'histoire du BCCAT, reflétant leurs propres expériences.

- M. Dan Birch (ancien coprésident et vice-président émérite du conseil, universitaire et doyen, Université de la Colombie-Britannique)

- M. John Dennison (ancien coprésident du conseil et professeur émérite, Administration, éducation des adultes et enseignement supérieur, Université de la Colombie-Britannique)
- M^{me} Finola Finlay (ancienne directrice associée, Transférabilité et articulation, BCCAT)
- M. Frank Gelin (directeur général émérite, BCCAT)

Ensemble, ces quatre invités d'honneur ont présenté un aperçu de l'histoire du BCCAT et des développements majeurs qui ont déterminé son rôle au sein du système de transfert de la Colombie-Britannique¹².

Au fur et à mesure qu'émergent de nouveaux enjeux et défis, le BCCAT continue de répondre aux changements de façon novatrice et efficace afin d'accroître la transférabilité en Colombie-Britannique. Les activités et les projets présentés dans le présent rapport sont des exemples actuels qui illustrent l'impératif durable du conseil de maintenir et de soutenir la transférabilité dans le contexte d'un système postsecondaire en évolution constante.

Activités et projets prévus pour 2012-2013

Chaque année, le BCCAT dresse un plan de travail complet qui donne suite aux activités et aux travaux de l'année précédente et qui traduit les priorités examinées à la lumière des nouveaux enjeux. Le plan de travail de 2012-2013 est en cours d'élaboration et sera présenté au conseil aux fins de considération à la réunion de juin 2012.

¹² Un document récapitulatif de ces observations est disponible à <http://www.bccat.ca/pubs/thenandnow.pdf>. Pour obtenir plus de détails sur l'histoire du système de transfert de la Colombie-Britannique, consulter www.bccat.ca/system/history.

Manitoba

Le Conseil de l'enseignement postsecondaire (CEP) est l'organisme gouvernemental principalement responsable de la coordination du système de transfert des crédits de la province. Le conseil sert d'intermédiaire entre les établissements postsecondaires et le gouvernement, et se compose de 11 membres, y compris une personne à la présidence. Un secrétariat, qui compte 13 fonctionnaires et relève du conseil, est chargé d'entreprendre des activités et des projets conçus pour permettre à ce dernier d'accomplir son mandat et d'atteindre les objectifs qu'il s'est fixés conjointement avec le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation du Manitoba. Le secrétariat travaille également en concertation avec les collèges et les universités pour appuyer les membres du conseil dans l'élaboration de mécanismes de reddition des comptes, tant sur le plan stratégique que financier.

Le système postsecondaire public de la province comprend l'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université Brandon, le Collège Red River, le Collège communautaire Assiniboine, l'*University College of the North* (collège universitaire du Nord) et le Collège universitaire de Saint-Boniface, qui comprend l'École technique et professionnelle.

Conformément à la *Loi sur le Conseil de l'enseignement postsecondaire*, le conseil a pour mandat de planifier et de coordonner le développement d'un système postsecondaire qui promet l'excellence et l'accessibilité dans le domaine de l'enseignement, qui appuie la coordination et l'intégration des services et des installations et qui favorise la responsabilité financière. Dans le cadre de ses responsabilités et pouvoirs, de même que dans l'exercice de son mandat, le conseil a pour objectif de faciliter la mise en œuvre de mécanismes de transfert des crédits appropriés entre les collèges et les universités.

Communication et adoption des principes ministériels

Les principes ministériels ont été approuvés par le CEP et adoptés officieusement par les établissements postsecondaires publics.

Progrès importants, 2011-2012

- En juin 2011, le Protocole d'entente entre les universités et les collèges publics du Manitoba pour améliorer la mobilité des étudiants a été signé par les présidentes et présidents des sept établissements publics de la province. Un groupe de travail a été formé pour œuvrer à l'amélioration de la mobilité intra-établissements et à l'accroissement des possibilités en faveur de la mobilité étudiante entre les collèges et les universités du Manitoba.

- Le groupe de travail sur le protocole d'entente a axé ses efforts sur le développement des mécanismes de transfert des crédits entre les écoles secondaires, les collèges et les universités. Il s'est également concentré sur le développement des mécanismes de transfert en bloc depuis les programmes menant à des diplômes collégiaux en affaires, en conception graphique, en arts des médias interactifs, en communication, en science/technologie de l'environnement et en technologie du génie vers les programmes menant à des grades universitaires appropriés.
- Conformément aux modalités du protocole d'entente, le groupe de travail a préparé un rapport final pour le ministère de l'Enseignement postsecondaire et de l'Alphabétisation, en février 2012, qui comprend 11 recommandations en faveur d'un travail approfondi relativement à la transférabilité des crédits et aux activités afférentes. En outre, le groupe de travail a préparé une liste récapitulative des ententes d'articulation actuelles entre les collèges et les universités. Les établissements ont continué de travailler à l'élaboration de ces ententes à l'échelle intra-provinciale, interprovinciale et internationale.
- Au début de l'année 2013, le CEP reconvoquera officiellement le groupe de travail afin de poursuivre les travaux antérieurs sur les ententes d'articulation et d'assurer le suivi des recommandations formulées dans le rapport. De plus, le CEP collaborera avec le groupe de travail pour mettre au point un document de discussion stratégique explorant les possibilités de transfert des crédits au Manitoba, dont l'achèvement est prévu pour le printemps 2013.
- Le groupe de travail a élaboré un gabarit pour documenter les ententes d'articulation officielles entre les collèges et les universités. Une entente qui a été récemment conclue par l'entremise de l'utilisation de ce gabarit est celle du transfert en bloc entre le programme de formation pratique en soins infirmiers du Collège communautaire Assiniboine et les programmes de baccalauréat en soins infirmiers et de baccalauréat ès sciences en soins infirmiers psychiatriques de l'Université Brandon. Une autre entente récemment conclue est celle qui consiste à s'orienter depuis le diplôme en technologie de gestion des ressources naturelles de l'University College of the North vers le diplôme de baccalauréat en études de l'environnement de l'Université du Manitoba.
- Créé à la fin des années 1970 pour offrir des cours à crédits articulés aux apprenantes et apprenants qui résident au nord du 53^e parallèle (cours qui répondent aux conditions de la reconnaissance mutuelle dans toutes les universités du Manitoba), l'*Inter-Universities Services – IUS* (services interuniversitaires) continue de procurer ce type de possibilités, dans l'attente de la finalisation de son mandat prévue d'ici 2013. L'Université du Manitoba, l'Université de Winnipeg, l'Université Brandon, l'University College of the North et l'IUS continuent d'unir leurs efforts dans le cadre d'un projet de transfert des crédits, dans le but de créer un

modèle qui permettra de protéger les ententes existantes en la matière au sein de l'IUS, tout en étant sensible aux besoins des établissements partenaires.

- Le Manitoba continue de déployer des efforts pour favoriser la reconnaissance de la formation professionnelle et des titres de compétences obtenus dans d'autres pays. Parmi les initiatives qui créent des occasions de reconnaissance et de transfert des crédits pour les professionnels éduqués et formés à l'étranger, se trouvent notamment l'*Internationally Educated Engineers Qualification Program* (programme de qualification des ingénieurs et ingénieures formés à l'étranger) mis en place à l'Université du Manitoba en 2003, l'*Internationally Educated Agrologists Post-Baccalaureate Diploma Program* (programme post-baccalauréat menant à un diplôme pour les agrologues formés à l'étranger) mis en place à l'Université du Manitoba en 2005 et le *Bridging Program for Internationally Educated Nurses* (programme de formation d'appoint pour le personnel infirmier formé à l'étranger) mis en place au Collège Red River en 2007. Afin d'appuyer l'objectif de la reconnaissance des diplômes étrangers, le Manitoba participe au projet *Qualifications Recognition Supports and Post-Secondary Bridge Programming for Internationally Educated Professionals/Tradespeople* (soutiens à la reconnaissance des qualifications et programmes postsecondaires de formation d'appoint pour les professionnels/gens de métier formés à l'étranger), financé par le gouvernement fédéral, et siège au *Pan-Canadian Foreign Qualifications Recognition Working Group* (groupe de travail pancanadien sur la reconnaissance des compétences acquises à l'étranger).
- Les transferts de crédits se font de plus en plus fréquemment entre les établissements postsecondaires qui participent à l'initiative Campus Manitoba – un mécanisme de collaboration permettant aux collèges et aux universités de la province d'offrir des cours aux étudiantes et étudiants qui résident en milieu rural et dans les régions du Nord du Manitoba, grâce à l'utilisation d'un large éventail de technologies de l'apprentissage.

Champs d'action prioritaires

Les priorités demeurent le transfert et l'articulation entre collèges et universités, la reconnaissance des titres de compétences obtenus à l'étranger et les efforts pour élaborer un programme d'enseignement qui favorise davantage la transition vers le niveau postsecondaire. Toutefois, le Manitoba a créé un groupe de travail composé des établissements intéressés, afin d'explorer des mécanismes plus officiels pour la transférabilité des crédits.

Recherche

La recherche se poursuit sur le transfert et l'articulation des crédits, y compris sur les pratiques exemplaires dans les autres instances et le lien entre le transfert et l'articulation des crédits et l'assurance de la qualité. Le Manitoba aimerait toujours s'associer à d'autres provinces dans ces domaines.

Groupe de travail

Le Manitoba appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et approuve le soutien et l'attention prêtés par le CMEC à la transférabilité des crédits dans le secteur postsecondaire.

Activités pancanadiennes

En juin 2012, le CEP a fait une présentation sur les activités liées à la transférabilité des crédits au Manitoba lors de la réunion annuelle du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT), tenue à Ottawa, dans le cadre d'un comité constitué de trois personnes qui comprenait également des individus représentant l'Ontario et le Nouveau-Brunswick. En septembre 2012, le Manitoba a participé à la réunion annuelle du *Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer – WestCAT* (consortium de l'Ouest canadien pour les admissions et les transferts), tenue à Vancouver. Le Manitoba demeure intéressé par les activités pancanadiennes liées à la transférabilité des crédits et continue parallèlement à tirer avantage de son acquisition de connaissances sur les solides systèmes qui sont en place dans les autres provinces.

Nouveau-Brunswick

Communication des principes ministériels

La mise en œuvre des diverses initiatives prévues dans *Le plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire du Nouveau-Brunswick* est en cours, y compris celles concernant le transfert des crédits et l'évaluation et la reconnaissance des acquis (ERA).

Le Forum consultatif sur l'éducation postsecondaire au Nouveau-Brunswick, qui est composé des rectrices et recteurs d'universités, des présidentes et présidents des collèges communautaires ainsi que du sous-ministre responsable de l'enseignement postsecondaire, a été créé pour superviser les progrès de certaines initiatives du plan d'action et pour encourager la collaboration.

Adoption des principes ministériels

Dans le cadre du plan d'action pour transformer l'éducation postsecondaire, le ministère de l'Éducation postsecondaire, de la Formation et du Travail (MEPFT) du Nouveau-Brunswick a mis au point un soutien structurel visant à favoriser une plus grande capacité de transfert des crédits au sein des établissements d'enseignement postsecondaire et entre eux et à élaborer une stratégie de sensibilisation axée sur l'amélioration de l'ERA.

Cadre d'action triennal

Pour veiller à l'amélioration constante et à la multiplication des possibilités de mobilité étudiante, il a été jugé important qu'une infrastructure soit établie pour soutenir continuellement les parties intéressées qui travaillent de façon collaborative au profit des apprenantes et apprenants. Ainsi, en se fondant sur la recherche ayant trait aux modèles actuellement en place dans les autres instances et sur les consultations auprès des parties intéressées au sein de la province, le Conseil sur les accords de transfert du Nouveau-Brunswick (CATNB) a officiellement été créé en novembre 2010 (<http://nbcats.ca>).

Le CATNB est un conseil de gestion participative du MEPFT, composé de vice-rectrices et vice-recteurs des établissements postsecondaires publics du Nouveau-Brunswick. Il s'agit d'un organisme par l'entremise duquel les parties intéressées travaillent de façon collaborative, au profit des apprenantes et apprenants, afin d'assurer des transitions fluides entre les établissements et une transférabilité efficace des cours et des programmes. De plus, le CATNB fait la promotion d'une utilisation appropriée et efficace de l'ERA, liée à l'évaluation des compétences et des titres étrangers, afin d'aider les apprenantes et apprenants à poursuivre des études postsecondaires et à intégrer le marché du travail.

Le travail du conseil est effectué par le personnel fourni par le MEPFT, conjointement avec un comité permanent des personnes-ressources, composé de personnes représentant les établissements participants, à l'échelon des registraires. En outre, le *New Brunswick PLAR Action Group* – NBPLAR (groupe d'action pour l'ERA du Nouveau-Brunswick) a été créé à titre d'affilié du CATNB dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation axée sur l'amélioration de l'ERA (<http://nbplar.ca>).

Progrès importants, 2011-2012

L'un des résultats clés du travail collaboratif du CATNB est, à ce jour, la création d'un portail provincial de reconnaissance d'unités de cours. Ce produit en ligne – un outil efficace et efficient conçu pour simplifier le processus de transfert des crédits – a officiellement été lancé le 15 mars 2012 (<http://portal.nbcat.ca>).

À l'heure actuelle, le portail cible les renseignements sur les transferts de crédits au sein des établissements du Nouveau-Brunswick et entre eux, mais l'objectif à plus long terme est de l'élargir progressivement pour inclure ceux de l'extérieur de la province.

Les travaux se poursuivent en vue d'établir des accords d'articulation et de transfert dans les domaines des sciences infirmières, du commerce et du génie.

- 1) Sciences infirmières : Une enquête sur les besoins ainsi qu'une analyse des lacunes ont été effectuées dans les programmes d'études en soins infirmiers auxiliaires autorisés (SIAA) et de baccalauréat en sciences infirmières (BSI) francophones et anglophones au Nouveau-Brunswick (Collège communautaire du Nouveau-Brunswick – CCNB, Université du Nouveau-Brunswick – UNB, UNB Saint John – UNBSJ, et Université de Moncton – UdeM). Un rapport a été produit et adopté pour donner suite au plan SIAA-BSI recommandé en vue d'un accord d'articulation entre le CCNB et l'UNBSJ. Le CCNB a reçu l'appui du MEPFT pour réorganiser son programme d'études en SIAA, afin d'assurer un itinéraire de transfert clair vers le programme de BSI nouvellement révisé de l'UdeM.
- 2) Commerce : Un consultant a été engagé pour effectuer une analyse détaillée auprès des facultés participantes et définir des possibilités de transfert ainsi que toute mesure nécessaire pour combler les lacunes existantes. Un rapport final a été produit et, à la lumière des résultats, il a été établi qu'il y avait un appui pédagogique solide en faveur de tels accords, avec la recommandation d'explorer la possibilité d'un « bloc de reconnaissance des crédits communs ». Un comité de travail du CATNB étudie actuellement cette option.
- 3) Génie : Une enquête auprès des étudiantes et étudiants et des diplômées et diplômés des programmes d'informatique et de technologie de l'information (TI) a permis de déterminer qu'ils seraient intéressés à poursuivre leurs études si des possibilités de transfert des crédits leur étaient offertes. À la lumière des résultats de cette enquête, le

CATNB a créé un comité de travail sur le génie-informatique/TI afin d'étudier tous les itinéraires potentiels.

Depuis la création du groupe d'action pour l'ERA du Nouveau-Brunswick, officiellement établi en mai 2010, des progrès majeurs ont été réalisés. Les parties intéressées du Nouveau-Brunswick qui utilisent les méthodologies d'ERA dans la prestation de leurs services ont formé le groupe d'action susmentionné. Ces parties intéressées comprennent des organisations issues des secteurs suivants : postsecondaire, développement social, sans but lucratif, réglementation et milieu de travail.

Au cours des deux prochaines années, il y aura une plus grande connaissance, une meilleure compréhension ainsi qu'une utilisation généralisée des pratiques exemplaires et des outils communs d'ERA au Nouveau-Brunswick. Les employeurs seront en mesure de mieux estimer les aptitudes des travailleuses et travailleurs actuels et nouveaux, y compris les personnes autochtones, les personnes ayant une incapacité et les personnes nouvellement arrivées, afin de les classer selon la véritable valeur de leurs compétences.

Champs d'action prioritaires

Signé en septembre 2009, le protocole d'entente concernant le transfert des crédits dans les provinces de l'Atlantique est un engagement visant à veiller à ce que les étudiantes et étudiants bénéficient au maximum de l'éducation postsecondaire. Le CATNB est le reflet de cet engagement.

La création du CATNB a considérablement influé sur l'instauration d'une communication continue et d'une confiance mutuelle entre les établissements participants et les parties intéressées, à l'échelle de la province. Le conseil exerce une influence majeure sur l'élaboration d'accords d'articulation potentiels entre les collèges et les universités. En 2012-2013, le CATNB entreprendra davantage d'activités et de travaux de recherche qui contribueront à éclairer et à concevoir les politiques et les pratiques appropriées.

En reconnaissance de l'importance de l'articulation et des transferts ainsi que de l'ERA, le Nouveau-Brunswick restera fidèle à l'orientation adoptée avec l'établissement du CATNB pour faciliter l'accès des apprenantes et apprenants à l'éducation postsecondaire grâce aux transferts et à la reconnaissance des acquis formels et informels entre établissements.

Recherche

En 2012-2013, le CATNB entreprendra des travaux de recherche qui contribueront à éclairer et à concevoir les politiques et les pratiques appropriées.

Le Nouveau-Brunswick continuera d'offrir son appui et de participer aux travaux du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT), tout en continuant de s'intéresser à

l'établissement de partenariats et à la mise en commun des pratiques exemplaires avec les autres instances en vue d'assurer un contrôle de la qualité à l'échelon pancanadien.

Groupe de travail

Le Nouveau-Brunswick appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et continuera d'améliorer et de développer les accords de transfert des crédits dans la province.

Terre-Neuve-et-Labrador

Communication des principes ministériels

Depuis plus de 20 ans, il existe à Terre-Neuve-et-Labrador un mécanisme de transfert des crédits entre l'Université Memorial et le Collège de l'Atlantique Nord (CNA). De nouvelles ententes sont régulièrement signées entre les établissements postsecondaires publics de la province et ceux d'autres régions du Canada et de l'étranger. Le CNA a récemment conclu une entente avec l'Université Athabasca concernant les étudiantes et étudiants diplômés de ses programmes de trois ans en sciences de laboratoire médical, en radiographie médicale et en thérapie respiratoire. Les étudiantes et étudiants du CNA pourront présenter une demande d'admission au programme de baccalauréat en administration de la santé (post-diplôme) de l'Université Athabasca, avec 42 crédits transférés.

La plus récente édition (2011-2012) du guide de transfert de Terre-Neuve-et-Labrador est accessible en ligne à <http://www.aes.gov.nl.ca/postsecondary/transferguide/index.html>. Cette version en ligne contient, en outre, une base de données interrogeable sur le transfert cours par cours, facilitant ainsi l'accès à l'information. Il est prévu que les versions imprimée et électronique de la 19^e édition du guide de transfert paraîtront au printemps 2013. Le guide de transfert constitue, pour les étudiantes et étudiants, un ouvrage de référence sur les ententes établies de transfert de crédits entre cours et programmes ainsi que les transferts en bloc. Il renseigne aussi sur le système postsecondaire public, sur les politiques de transfert des établissements, de même que sur les cours et les programmes liés à l'école secondaire.

En 2009, l'Université Memorial et le CNA se sont joints à d'autres collèges et universités de l'Atlantique pour signer un protocole d'entente par l'entremise du Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA), afin de rehausser la transférabilité et la mobilité au sein de la région du Canada atlantique et de veiller à ce que les étudiantes et étudiants bénéficient au maximum de l'éducation postsecondaire dans cette région. Le protocole d'entente a été signé par 22 établissements de la région du Canada atlantique.

Adoption des principes ministériels

Terre-Neuve-et-Labrador appuie la *Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada* et a transmis cette déclaration de principes à l'Université Memorial et au CNA.

Cadre d'action triennal

En 2005, le gouvernement a publié *Foundations for Success: White Paper on Public Post-Secondary Education* (les fondements du succès : livre blanc sur l'enseignement postsecondaire public). Ce document stratégique fait partie de l'engagement soutenu du gouvernement d'offrir des programmes d'études postsecondaires abordables et accessibles. Il a ouvert plusieurs axes de collaboration dans le système public d'enseignement postsecondaire,

entre l'Université Memorial et le CNA, notamment en ce qui concerne les champs d'étude communs.

En 2006, le gouvernement a créé le *Skills Task Force* (groupe de travail sur les compétences). Son mandat consistait à cerner les lacunes en matière de compétences et leur incidence potentielle sur l'économie de la province, ainsi qu'à définir et à élaborer des stratégies permettant de répondre aux besoins inhérents aux projets d'envergure. Ses conclusions et recommandations avaient été publiées l'année suivante dans *All The Skills to Succeed: Report of the Newfoundland and Labrador Skills Task Force* (toutes les compétences qu'il faut pour réussir : rapport du groupe de travail de Terre-Neuve-et-Labrador sur les compétences). Cette orientation stratégique a permis de réaliser des progrès considérables au chapitre de l'éducation postsecondaire dans la province. Le gouvernement consulte régulièrement toutes les parties intéressées dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations du groupe de travail. Tout au long du printemps 2012, Terre-Neuve-et-Labrador a organisé des forums sur l'apprentissage dans l'ensemble de la province, afin de donner suite aux efforts déployés par le groupe de travail sur les compétences; ces forums comprenaient des personnes représentant les étudiantes et étudiants, l'industrie, les établissements postsecondaires et le gouvernement.

À l'automne 2011, le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador a créé le ministère de l'Enseignement postsecondaire et des Compétences avancées. Son mandat consiste notamment à veiller à ce que la province dispose de travailleuses et travailleurs qualifiés et de diplômées et diplômés hautement formés, afin de soutenir une économie en croissance rapide. En outre, le ministère a élaboré son plan stratégique de 2011-2014, qui est disponible en ligne à http://www.aes.gov.nl.ca/publications/strategicplans/advance_education_and_skills_strategic_plan.pdf.

Champs d'action prioritaires

Les champs d'action prioritaires ont été déterminés par le ministère de l'Enseignement postsecondaire et des Compétences avancées dans le cadre de son processus de planification stratégique. Le ministère continue d'appuyer les activités ayant trait au transfert et à l'articulation des crédits qui sont menées par les établissements postsecondaires de Terre-Neuve-et-Labrador.

Recherche

Le ministère de l'Enseignement postsecondaire et des Compétences avancées décidera de l'orientation de la recherche dans le cadre de sa planification stratégique. Les initiatives de recherche se poursuivent dans les établissements postsecondaires. L'Université Memorial et le CNA fixent de manière autonome leurs orientations et priorités en matière de recherche.

Groupe de travail

Terre-Neuve-et-Labrador est favorable au maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits, estimant qu'il représente un forum utile à la collaboration entre les provinces et les territoires pour l'amélioration des possibilités de transfert de crédits dans tout le Canada. La province appuie, d'une part, les efforts du CMEC visant à promouvoir et à soutenir une approche pancanadienne ayant trait à la transférabilité des crédits et, d'autre part, la collaboration soutenue du CMEC avec toutes les parties qui s'intéressent aux questions relatives à la transférabilité des crédits.

Territoires du Nord-Ouest

Communication des principes ministériels

Bien que le ministère de l'Éducation, de la Culture et de l'Emploi appuie les principes ministériels, tels qu'ils sont énoncés dans la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada*, ces principes n'ont pas été officiellement communiqués ni adoptés.

Adoption des principes ministériels

Le Collège Aurora est le seul établissement postsecondaire public des Territoires du Nord-Ouest à connaître les principes et à convenir de leur but.

Cadre d'action triennal

Les Territoires du Nord-Ouest et le Collège Aurora continuent de s'efforcer de multiplier les partenariats et les ententes de transférabilité des crédits avec d'autres instances. Le Collège Aurora continuera d'articuler le plus largement possible ses programmes. Il est membre de l'*Alberta Council on Admissions and Transfer* – ACAT (conseil des admissions et du transfert de l'Alberta) et assiste aux réunions pancanadiennes d'articulation par l'entremise de l'Association des collèges communautaires du Canada. Le Collège Aurora est un établissement conférant des grades universitaires qui collabore directement avec d'autres établissements de ce type afin d'élargir les possibilités de prestation de programmes. Sur la scène internationale, le Collège travaille en collaboration avec des établissements liés à l'Université de l'Arctique, aux fins de transférabilité de crédits.

Champs d'action prioritaires

La grande priorité du Collège Aurora consiste à faire en sorte que ses étudiantes et étudiants soient admis dans d'autres établissements postsecondaires grâce à un processus sans heurt. Il travaille d'ailleurs continuellement à l'élaboration d'ententes d'articulation. L'effectif de la population étudiante du Collège est semblable à celui du Yukon et du Nunavut, mais plus réduit par rapport aux provinces du Canada, ce qui complique la prestation de la gamme des programmes possibles dans les endroits plus peuplés. Par conséquent, les partenariats et les ententes de transfert sont essentiels, puisque le Collège doit répondre aux besoins des résidents et des employeurs des Territoires du Nord-Ouest en matière d'éducation postsecondaire.

Groupe de travail

Le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest appuie les efforts déployés par le CMEC, les provinces, les territoires et les établissements postsecondaires pour améliorer la transférabilité des crédits au sein des provinces et territoires et entre eux. Un système pancanadien serait profitable à tous. Les instances territoriales bénéficieraient particulièrement d'un protocole pancanadien de transfert entre collèges et universités sous l'égide du CMEC. Les Territoires du Nord-Ouest profiteraient des efforts constants déployés par le CMEC pour pousser la recherche sur l'efficacité et l'équité des systèmes actuels de reconnaissance des crédits.

Nouvelle-Écosse

Communication des principes ministériels

Les établissements postsecondaires publics de la Nouvelle-Écosse connaissent la *Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada*.

Adoption des principes ministériels

La Nouvelle-Écosse appuie l'adoption des principes énoncés dans la *Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada*.

Cadre d'action triennal

Toutes les universités de la province ainsi que le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse continuent à faire augmenter le nombre d'établissements collégiaux et universitaires reconnus ainsi que le nombre d'équivalences reconnues et acceptées. Certains établissements ont dressé une liste en ligne des équivalences, ou sont en train de le faire, à l'intention des éventuels étudiants et étudiantes. D'autres négocient des ententes d'articulation avec des collèges, dans l'intention de promouvoir les crédits offerts aux titulaires de diplômes dans des programmes d'études collégiales appropriés, au sein de ces établissements. Le Collège communautaire de la Nouvelle-Écosse continue à suivre le *Guide sur les ententes de transfert en bloc* préparé par le Consortium des collèges communautaires des provinces de l'Atlantique (CCCPA).

En juin 2009, les collèges communautaires et les universités de l'Atlantique ont signé un protocole d'entente qui permet aux étudiantes et étudiants de suivre des études mieux intégrées et qui raccourcit le temps nécessaire à l'obtention d'un diplôme en encourageant les ententes de transfert entre les universités et les collèges publics du Canada atlantique. L'Association des universités de l'Atlantique (AUA) et le CCCPA ainsi que leurs établissements membres ont approuvé le protocole d'entente. Le protocole reconnaît que les établissements membres sont responsables de l'évaluation globale et de l'élaboration des programmes et qu'ils prendront les décisions appropriées en fonction de leurs propres normes. Le protocole convient en outre que l'intégrité des cours est primordiale pour la totalité des établissements et qu'elle doit être protégée et préservée. L'AUA et le CCCPA reconnaissent tous deux la participation des ministres de l'Éducation et de la Formation du Canada atlantique à l'établissement du protocole d'entente. Cet appui vient renforcer davantage les solides rapports de travail qui existent entre les universités et les collèges et les quatre gouvernements provinciaux. La Nouvelle-Écosse appuie toutes les mesures qui multiplient les mécanismes et les ententes de transfert de crédits entre le système universitaire et le système des collèges communautaires, ainsi qu'entre les établissements de la province et ceux des autres instances.

Champs d'action prioritaires

L'Entente de partenariat entre le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Écosse sur l'économie et la réglementation (EPER), signée en février 2009 par les premiers ministres du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Écosse, reconnaît la pleine transférabilité des crédits des collèges communautaires et des universités comme une initiative à promouvoir dans les deux provinces. Cette entente pourrait être élargie pour inclure des partenariats avec l'Île-du-Prince-Édouard ainsi qu'avec Terre-Neuve-et-Labrador. Des mécanismes de transfert de crédits et des programmes articulés sont mis en place à l'intérieur du système et dans toute la région des Maritimes et de l'Atlantique. La porte est toujours ouverte à d'autres initiatives.

Dans la section portant sur les options stratégiques à prendre en compte dans le document *Report on the University System in Nova Scotia* (rapport sur le système universitaire en Nouvelle-Écosse) paru en septembre 2010, il est indiqué qu'un accès commun aux programmes représente une valeur ajoutée pour les étudiantes et étudiants, tout en offrant la possibilité d'une plus grande spécialisation et d'une diminution des recoupements entre les établissements. Bien que cet accès commun soit, dans une certaine mesure, déjà en place en Nouvelle-Écosse, une meilleure coopération donnant lieu à un processus plus uniforme en matière de transfert des crédits pourrait être utile aux étudiantes et étudiants. En 2011, les discussions entre les universités et la province portaient sur des questions liées notamment à la reconnaissance des acquis, au transfert des crédits, aux diplômes étrangers et aux autres innovations visant à améliorer l'intégration du système et à accroître la participation à l'enseignement postsecondaire. Ces discussions ont donné lieu à la création du *Memorandum of Understanding Between the Province of Nova Scotia and the Nova Scotia Universities: Excellence Through Partnership 2012-13, 2013-14 and 2014-15* (protocole d'entente entre la province de la Nouvelle-Écosse et les universités de la Nouvelle-Écosse : l'excellence par le partenariat 2012-2013, 2013-2014 et 2014-2015). En vertu de ce protocole, les parties ont convenu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de travail afin d'apporter des modifications majeures aux mesures axées sur l'amélioration de la transférabilité des crédits pour les étudiantes et étudiants de la Nouvelle-Écosse.

Groupe de travail

La Nouvelle-Écosse appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Ce groupe de travail est un excellent forum qui permet aux instances d'unir leurs efforts pour multiplier les possibilités de transfert des crédits dans tout le pays. La Nouvelle-Écosse appuie les activités du CMEC visant à promouvoir et à soutenir une approche pancanadienne ayant trait à la transférabilité des crédits. La province continuera de participer au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

Nunavut

Communication des principes ministériels

La mise en œuvre de la *Stratégie de formation des adultes du Nunavut* (SFAN) est en cours. Cette stratégie a été présentée pour la première fois à la législature en novembre 2006 et annoncée conjointement avec Nunavut Tunngavik Incorporated. Elle comporte des principes et des recommandations axés sur l'assurance de la qualité et le transfert des crédits. Dans le cadre de ces efforts, nous veillons à ce que les stratégies du Nunavut soient conformes aux principes du CMEC. Pour l'instant, le Nunavut n'a aucun organisme chargé du transfert des crédits, bien qu'un cadre de référence ait été préparé en prévision d'un organisme de coordination territorial qui se penchera, entre autres dossiers, sur la transférabilité des crédits.

Adoption des principes ministériels

Pour la SFAN, le Nunavut a adopté les valeurs sociétales inuites de base de l'Inuit Qaujimagatuqangit ainsi que les principes ministériels de base. Cependant, puisqu'aucun organisme n'est chargé du transfert des crédits dans le territoire, ces principes n'ont pas été entièrement adoptés à l'intérieur du Nunavut. De plus, certains objectifs sont à la base de la SFAN et de l'élaboration d'une approche pour le transfert des crédits. Ils visent, entre autres, à promouvoir une plus grande coopération entre les organismes du secteur de l'éducation et de la formation au Nunavut (y compris l'élaboration de partenariats conformes aux objectifs de développement du territoire) et à favoriser la participation active des Inuites et Inuits au développement économique du Nunavut. Le 1^{er} avril 2013, le ministère de l'Éducation commencera à mettre en œuvre une politique d'agrément postsecondaire. Cette politique est adaptée du *Pan-Canadian Designation Policy Framework* (cadre pancanadien de politique d'agrément) et complète ce dernier. Elle présente les critères auxquels les programmes doivent satisfaire pour recevoir un financement par l'entremise du Programme d'aide financière aux étudiants du Nunavut.

Cadre d'action triennal

Le Nunavut a cerné bon nombre de questions associées à la SFAN, pour lesquelles il a proposé diverses solutions, telles l'élaboration d'un programme territorial d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA), comprenant un système de reconnaissance et de transfert des crédits, et l'introduction d'un diplôme d'études secondaires pour adultes, qui serait le critère d'admission aux programmes postsecondaires et aux programmes pour adultes. Le travail entrepris à ce chapitre va bon train, et l'unique établissement postsecondaire du Nunavut applique les principes de l'ERA pour certains programmes.

La SFAN a recensé plusieurs obstacles auxquels font face les personnes habitant au Nunavut qui souhaitent poursuivre des études postsecondaires, suivre une formation professionnelle ou participer à un programme d'apprentissage – le plus important de ces obstacles étant les

niveaux de littératie enregistrés par l'Enquête internationale sur l'alphabétisation et les compétences des adultes (EIACA). La SFAN recommande le recours à l'ERA pour s'attaquer, entre autres, à la question de l'alphabétisation et ainsi élargir l'accès à l'éducation postsecondaire.

Jusqu'à présent, le seul établissement postsecondaire du Nunavut a pris diverses mesures pour favoriser l'ERA. Le ministère de l'Éducation reconnaît qu'il s'agit là d'une étape importante et participe à ce processus de longue haleine. Il importe également de signaler que le ministère reconnaît, en parallèle, les progrès réalisés dans d'autres domaines où l'objectif est le même, celui d'élargir l'accès à l'éducation postsecondaire, tel l'actuel projet de certificat de fin d'études pour les élèves adultes. Ensemble, ces diverses mesures donnent partiellement suite aux recommandations formulées dans la SFAN et à l'engagement à long terme du ministère à l'égard de cet objectif.

Recherche

Le Nunavut appuie le programme de recherche du groupe de travail, surtout qu'il cherche à se doter d'un organisme ou d'un mécanisme de transfert des crédits.

Groupe de travail

Le Nunavut reconnaît la nécessité du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. Il délèguera un cadre supérieur provenant du secteur de l'apprentissage des adultes pour y siéger. Le Nunavut œuvre à la réalisation d'un système intégré favorisant la reconnaissance et le transfert des crédits.

Ontario

Communication et adoption des principes ministériels

Le présent rapport résume les récents projets et activités entrepris par le ministère de la Formation et des Collèges et Universités (MFCU) de l'Ontario et ses partenaires œuvrant à la transférabilité des crédits. Le rapport a pour but d'informer le Conseil des ministres de l'Éducation (Canada) [CMEC] des mesures prises par la province pour faciliter la mobilité étudiante et la transférabilité des crédits, conformément aux principes stipulés dans la *Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada* (2009).

Progrès réalisés au chapitre des projets de transfert et d'articulation

Le MFCU continue d'appuyer les projets menés à l'échelle provinciale afin de multiplier les itinéraires entre établissements et programmes menant à des titres de compétences postsecondaires, en conformité avec le nouveau système de transfert des crédits de la province.

Les travaux incluent des projets pilotes et d'autres stratégies novatrices conçues pour accroître la collaboration entre les collèges et les universités, entre les universités et les collèges, entre les universités elles-mêmes et entre les collèges eux-mêmes, tout en favorisant l'instauration d'un système d'éducation postsecondaire ontarien qui soit plus uniforme.

Situation des ententes de transfert

- Il existe actuellement 489 itinéraires de transfert des crédits entre les établissements postsecondaires de l'Ontario – 264 sont multilatéraux, et 225 bilatéraux. Cela correspond à une augmentation de 160 itinéraires depuis 2009.
- À l'heure actuelle, 46 établissements participent à une ou plusieurs ententes d'itinéraire. Cela englobe tous les collèges et universités publics et quelques autres établissements d'origine.

Dans le cadre du nouveau système de transfert des crédits, le gouvernement continuera d'appuyer l'élargissement de ces itinéraires et ententes, afin de créer de nouvelles possibilités de transfert pour les étudiantes et étudiants qui résident dans les zones en demande.

Nouveau système de transfert des crédits

En janvier 2011, le gouvernement a annoncé un engagement à hauteur de 73,7 millions de dollars sur cinq ans pour aider les collèges et universités à élaborer de nouveaux itinéraires de transfert des crédits et pour offrir aux étudiantes et étudiants transférés des soutiens supplémentaires ainsi qu'une meilleure qualité d'information.

Le ministère, par l'entremise d'un comité directeur et de plusieurs groupes de travail, a conçu le nouveau système de transfert des crédits, qui est doté des composantes clés ci-après :

- un cadre stratégique pour guider la mise en œuvre du nouveau système de transfert des crédits;
- un nouveau site Web consacré au transfert des crédits, convivial pour les étudiantes et étudiants, www.ONTransfer.ca, qui fournit des renseignements clairs sur les possibilités de transfert offertes à la population étudiante;
- le Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits, dont l'objectif est de développer et d'élargir les itinéraires de transfert des crédits pour les étudiantes et étudiants qui résident dans les zones en demande;
- des subventions aux établissements, qui permettent d'offrir de nouveaux soutiens aux étudiantes et étudiants transférés, tels que la mise à disposition de programmes d'orientation et de conseillères et conseillers en transfert;
- la mise en place du nouveau Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert (COAT), qui est chargé de la coordination centralisée du système de transfert des crédits.

Initialement, la province concentrait ses efforts sur l'élargissement des transferts de collège à université; la démarche s'est élargie pour inclure les transferts d'université à université, de collège à collège et d'université à collège, de même que les itinéraires depuis et vers la formation en apprentissage.

Cadre redditionnel pour la transférabilité des crédits

Le MFCU collabore actuellement avec les parties intéressées, y compris les collèges, les universités, le Conseil des universités de l'Ontario, Collèges Ontario, le COAT, le Centre de demande d'admission aux universités de l'Ontario et le Service d'admission des collèges de l'Ontario, afin de finaliser et de mettre en œuvre un cadre redditionnel, qui comprend :

- des mesures de rendement provisoires et au point;
- des éléments de données requis aux fins de la recherche, du financement et de la stratégie;
- des exigences de vérification;
- des plans, des échéanciers ainsi que des implications éventuelles sur le plan des coûts pour apporter des modifications aux systèmes de données des établissements, afin de recueillir et de communiquer des renseignements sur les activités liées à la transférabilité des crédits.

Le cadre est introduit progressivement et l'on s'attend à ce qu'il soit pleinement mis en œuvre et à ce qu'il permette de recueillir des données pertinentes et fiables en 2015-2016.

Conseil ontarien pour l'articulation et le transfert (COAT)

En 2011, le MFCU a annoncé l'instauration d'un nouveau cadre provincial pour la transférabilité, ainsi que la création d'un nouvel organisme de coordination, le COAT, pour remplacer le Conseil du consortium des collèges et des universités (CCCU).

Le COAT a été créé pour faciliter et appuyer la collaboration universitaire et l'élaboration d'itinéraires de transfert entre les collèges et universités publics de l'Ontario afin d'optimiser les possibilités postsecondaires pour les étudiantes et étudiants, tout en réduisant le chevauchement des acquis. Le COAT est devenu pleinement opérationnel le 31 mars 2012.

Les fonctions précises du COAT incluent :

- le soutien à l'innovation et à la croissance en ce qui concerne le nombre et les différents types d'itinéraires de transfert, et le renforcement de l'uniformité dans l'ensemble de la province pour les étudiantes et étudiants qui sont transférés entre les établissements ontariens;
- la réalisation de travaux de recherche;
- l'appui à l'élaboration de politiques, de programmes et d'ententes efficaces de transfert des crédits, qui se fondent sur les travaux de recherche et les pratiques exemplaires;
- la conception et la tenue à jour d'ONTransfert, le nouveau site Web de l'Ontario consacré au transfert des crédits.

Le COAT est financé par le gouvernement de l'Ontario. Ses membres comprennent 44 collèges et universités publics de la province. L'organisme est régi par un conseil d'administration constitué de 11 personnes qui sont élues par les membres de la corporation. M^{me} Maureen Callahan a assumé le poste de directrice générale par intérim du COAT jusqu'à la nomination de M. Glenn Craney au poste de directeur général fondateur par le conseil d'administration en octobre 2012.

Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits

Une partie des 73,7 millions de dollars investis sur cinq ans par le ministère dans la transférabilité des crédits est affectée au Fonds d'innovation pour la transférabilité des crédits (23,5 millions de dollars). Administré par le COAT, ce fonds permet de financer la création de possibilités de transfert entre les établissements ontariens, en particulier dans les domaines de programme très demandés.

En 2011-2012 et en 2012-2013, le COAT a alloué un financement d'environ 7 millions de dollars aux établissements ontariens pour appuyer l'élaboration de plus de 55 projets d'innovation impliquant la participation de la majeure partie de ces établissements. Ce financement contribue à l'élaboration de projets d'innovation qui comprennent :

- de nouveaux itinéraires pour les étudiantes et étudiants qui veulent passer du collège à l'université;
- de nouveaux itinéraires pour les étudiantes et étudiants qui veulent accéder à une formation en apprentissage ou en sortir (c'est-à-dire, passer d'une formation en apprentissage au collège, ou vice-versa);
- des itinéraires pour les étudiantes et étudiants qui passent d'un collège à un autre au sein du même programme;
- des itinéraires pour les étudiantes et étudiants qui passent d'un programme menant à un diplôme collégial à un programme menant à un grade collégial.

Le COAT octroie également un financement pour les travaux de recherche liés à la transférabilité des crédits dans les établissements postsecondaires ontariens. Les sujets de recherche comprennent :

- la réussite des étudiantes et étudiants après leur transfert;
- les connaissances des étudiantes et étudiants et leur expérience de transfert;
- une étude visant à situer les résultats liés à l'apprentissage collégial par rapport aux normes du Système européen de transfert et d'accumulation de crédits, afin de faciliter la transférabilité internationale;
- les pratiques exemplaires en matière de soutien aux étudiantes et étudiants transférés;
- les possibilités de transfert pour les étudiantes et étudiants ontariens en dehors de l'Ontario.

Site Web sur la transférabilité des crédits – ONTransfer.ca

Un nouveau site Web bilingue consacré au transfert des crédits, www.ONTransfer.ca, a été lancé en septembre 2011 pour améliorer la transparence de l'information et son accessibilité. Il possède les caractéristiques suivantes :

- une nouvelle présentation visuelle, conviviale pour les étudiantes et étudiants;
- un contenu simple, à la fois nouveau et mis à jour, qui présente le fonctionnement et les étapes de la transférabilité en Ontario et qui est doté d'une foire aux questions ainsi que d'un glossaire expliquant la terminologie communément utilisée dans le domaine de la transférabilité;
- l'inclusion de nouveaux liens vers de précieuses ressources, y compris les conseillères et conseillers en transfert et les politiques de transfert des établissements;
- une nouvelle fonction de recherche qui permet aux utilisatrices et utilisateurs de chercher et de comparer les itinéraires de transfert;
- des renseignements sur le nouveau conseil, le COAT, y compris son mandat, l'adhésion des membres et la gouvernance.

La phase 2 de ce site Web est en cours et inclut :

- l'ajout de tutoriels vidéo pour aider les étudiantes et étudiants à utiliser le site Web et le guide;
- l'élaboration d'une base de données présentant les équivalences de cours;
- l'amélioration de la fonctionnalité pour permettre aux utilisatrices et utilisateurs de sauvegarder leurs précédents résultats de recherche et d'y accéder en se connectant;
- la mise à niveau de la fonctionnalité de recherche pour fournir des résultats plus précis.

Subventions aux établissements pour la transférabilité des crédits

Près de 40 millions de dollars consacrés aux nouveaux soutiens sont versés aux établissements pour venir en aide à la population étudiante :

- en mettant à disposition des conseillères et conseillers en transfert et des programmes d'orientation;
- en augmentant la participation étudiante à l'évaluation des transferts de crédits et au choix des itinéraires qui en découlent;
- en améliorant les systèmes d'information permettant de suivre les activités liées à la transférabilité des crédits et de mesurer la réussite des étudiantes et étudiants, tout en présentant les rapports afférents.

Les ententes biennales de subvention (2011-2012 et 2012-2013) pour soutenir les étudiantes et étudiants transférés sont en place dans tous les collèges et universités publics. De nouvelles ententes seront établies pour 2013-2014.

Consultations sur l'enseignement postsecondaire

En juin 2012, le MFCU a publié un document de travail, *Renforcer les centres de créativité, d'innovation et de savoir en Ontario*, pour lancer une consultation sectorielle sur la transformation du système d'éducation postsecondaire de la province. La section intitulée « Discussion : Des idées qui mènent à l'innovation et renforcent la qualité » comprend un contenu ayant trait à la transférabilité des crédits, à la compatibilité des titres de compétences et à la mobilité étudiante.

En été et au début de l'automne 2012, le ministère a organisé dans diverses régions de l'Ontario neuf tables rondes avec les parties intéressées, qui portaient sur les thèmes présentés dans le document de travail.

Rapport de la Commission de la réforme des services publics de l'Ontario

Le rapport de la commission, intitulé *Des services publics pour la population ontarienne : Cap sur la viabilité et l'excellence*, également appelé « rapport Drummond », a été publié le 15 février 2012 et comportait une recommandation visant à mettre au point un système de reconnaissance des crédits complet et exécutoire pour l'Ontario.

- Recommandation 7-7 : « Créer un système de reconnaissance des crédits complet et exécutoire entre les universités et les collèges. Il s'agit là d'une caractéristique essentielle de la différenciation. »

Groupe de travail

L'Ontario continue de participer pleinement au Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et au Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT).

Île-du-Prince-Édouard

Communication des principes ministériels

Les principes ministériels ont été communiqués à l'Université de l'Île-du-Prince-Édouard (UPEI) et au Collège Holland.

Adoption des principes ministériels

Les deux établissements postsecondaires de la province connaissent ces principes et souscrivent aux objectifs.

Cadre d'action triennal

Notre groupe de travail provincial se réunit régulièrement pour veiller à ce que l'UPEI et le Collège Holland continuent d'élaborer des processus et des procédures visant à améliorer les services entre eux ainsi qu'avec les établissements du Canada et de l'étranger.

Champs d'action prioritaires

L'UPEI et le Collège Holland continuent à travailler ensemble pour assurer entre eux un transfert sans heurts des étudiantes et étudiants. Ils continuent tous deux d'offrir des transferts de crédits; en 2009-2010, 30 p. 100 des demandes de transfert de crédits présentées au Collège Holland provenaient d'étudiantes et étudiants qui souhaitaient faire reconnaître les crédits obtenus à l'UPEI. Le deuxième établissement d'où provenait le plus grand nombre de demandes de transfert de crédits était le Collège Holland lui-même, avec 20 p. 100 du total des demandes. L'UPEI vient tout juste de publier le dépliant *Got a Diploma? Get a Degree!* (vous avez un diplôme? obtenez un grade!), qui énumère tous les itinéraires d'études possibles entre les programmes menant à un diplôme et ceux menant à un grade ainsi que les transferts de crédits applicables.

Il existe actuellement 30 ententes d'articulation entre le Collège Holland et l'UPEI. Depuis le rapport précédent, le Collège Holland et l'UPEI ont conclu de nouvelles ententes d'articulation :

- entre le programme de technologie de conservation de la faune du Collège Holland et le baccalauréat en conservation de la faune de l'UPEI.

Le Collège Holland et l'UPEI continuent à sonder les possibilités de partenariat dans la province, au Canada et à l'étranger au moyen d'ententes d'articulation et de protocoles d'entente, pour un bon nombre de programmes et avec un large éventail d'établissements partenaires. Le Collège Holland explore de nouvelles options avec les écoles de la Nouvelle-Zélande, de l'Australie et de la Nouvelle-Angleterre. L'UPEI explore, entre autres initiatives, de nouvelles possibilités au Kenya, en Corée et en Chine.

Le Collège Holland et l'UPEI sont signataires du Protocole d'entente en vue de favoriser les accords de transfert entre les universités et les collèges communautaires du Canada Atlantique (2009).

Groupe de travail

L'Île-du-Prince-Édouard est membre du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts. Le groupe de travail se réunit de façon régulière.

Québec

Communication des principes ministériels

En septembre 2012, le gouvernement du Québec a créé le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, qui assumera désormais toutes les responsabilités de l'enseignement postsecondaire.

Au Québec, les universités ont pleine autonomie pour reconnaître les acquis de leurs étudiantes et étudiants. Cet enjeu est également traité par le Comité de liaison de l'enseignement supérieur, qui réunit des représentantes et représentants des cégeps, des universités et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie. Le ministère a transmis la *Déclaration ministérielle sur la transférabilité des crédits au Canada* (2009) aux membres de ce comité.

Adoption des principes ministériels

L'article 22 du *Règlement sur le régime des études collégiales* régit la reconnaissance des acquis par les cégeps. La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial s'assure que les cégeps ont et appliquent leur politique de reconnaissance des acquis. Quant aux universités, celles-ci ont adhéré au *Protocole pancanadien sur la transférabilité des crédits universitaires* et disposent d'une entière autonomie en matière de reconnaissance des acquis.

Champs d'action prioritaires

Les cégeps et les universités développent de plus en plus de passerelles entre les programmes techniques et les programmes de baccalauréat. Certaines universités reconnaissent seulement trois crédits d'un programme technique alors que d'autres vont jusqu'à reconnaître 36 crédits pour des programmes de baccalauréat par l'entremise d'ententes DEC-Bac (Diplôme d'études collégiales et baccalauréat). En 2007, on rapportait que 14 universités avaient des ententes avec de un à 42 collèges prévoyant des transferts de crédits variant entre trois et 36 crédits. Depuis, les protocoles d'entente entre les universités et les collèges ont continué à se multiplier. On compte aujourd'hui une centaine d'ententes DEC-Bac.

La stratégie d'internationalisation de l'enseignement supérieur du ministère a aussi donné une impulsion à la reconnaissance des acquis. Par exemple, les cotuelles de thèse de doctorat, un programme mis en œuvre en 1996 entre la France et le Québec, permettent aux doctorantes et doctorants d'effectuer trois sessions dans une université étrangère et d'obtenir un Ph.D. conjoint. Ainsi, les universités reconnaissent la scolarité de la doctorante ou du doctorant effectuée dans un établissement étranger. Ce type d'entente est en train d'être élargi à des universités d'autres pays, tels que l'Allemagne, la Belgique et la Suisse.

Par ailleurs, le programme de bourses du ministère pour de courts séjours (10 000 000 \$) finance les étudiantes et étudiants pour qu'ils effectuent des formations créditées dans leur programme d'études dans des universités étrangères ou d'autres universités au Canada. Dans les deux cas, l'étudiante ou étudiant participe activement au choix de l'université. Ainsi, les universités du Québec sont appelées à reconnaître les crédits accordés par d'autres établissements. Cette pratique se fonde sur les droits et pouvoirs de chaque université en matière de délivrance de diplômes.

Le Québec a par ailleurs favorisé la conclusion d'ententes de mobilité professionnelle avec la France et d'autres provinces au Canada. Dans ces cas, il s'agit moins de transférer des crédits entre établissements que d'adopter et de mettre en œuvre des normes de reconnaissance d'équivalence de diplôme ou de formation. Au besoin, des activités de formation d'appoint peuvent permettre à des personnes en situation de mobilité d'acquérir toutes les compétences requises pour l'exercice d'une profession. Les ordres professionnels sont donc impliqués dans l'adoption et la mise en œuvre de ces normes de reconnaissance.

Enfin, dans le sommaire d'un Plan d'action pour l'évaluation et la reconnaissance des acquis au Canada publié par le *Prior Learning Assessment Centre* (Halifax) [centre d'évaluation de la reconnaissance des acquis]¹³, on mentionne trois enjeux dans le grand domaine de la reconnaissance des acquis :

- le transfert de crédits;
- l'évaluation des titres de compétences universitaires et professionnels;
- l'évaluation et la reconnaissance de l'apprentissage non formel, informel ou fondé sur l'expérience (qui peut se traduire par des crédits ou titres de compétences universitaires).

Le Québec estime que le troisième volet est fort différent des deux précédents. Il souligne aussi que le Centre interdisciplinaire de recherche-développement sur l'éducation permanente (CIRDEP) de l'Université du Québec à Montréal a participé à la rédaction du sommaire mentionné antérieurement.

En 2012, le secteur de l'enseignement supérieur du Québec a été marqué par un long conflit étudiant portant sur des hausses de frais de scolarité. Bien que les priorités d'action dans le domaine du transfert des crédits restent les mêmes, le gouvernement du Québec s'est engagé à organiser un sommet sur l'enseignement supérieur en février 2013 où il sera question, entre autres, de la collaboration entre établissements.

¹³ <http://www.priorlearning.ca/cms/wp-content/uploads/2010/04/200810PLAR-Report-ExecSumFR.pdf>

Groupe de travail

Le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie considère : 1) que le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits a réalisé un travail substantiel en ce qui concerne les six principes de la *Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada*; 2) que le transfert des crédits entre établissements relève de la responsabilité première des établissements d'enseignement postsecondaire; 3) que la déclaration ministérielle du CMEC demeure un guide qui oriente efficacement l'action des intervenantes et intervenants.

Par ailleurs, la problématique de l'évaluation et de la reconnaissance des acquis fondés sur l'expérience est fort différente de la problématique du transfert des crédits. Le cas échéant, si des développements étaient jugés prioritaires au titre de l'évaluation des apprentissages fondés sur l'expérience, il pourrait être avantageux d'entreprendre de tels travaux en fonction des activités dispensées par les collèges, puisque l'apprentissage fondé sur l'expérience y est souvent mentionné. Stratégiquement, les principes visant la reconnaissance des apprentissages fondés sur l'expérience auraient avantage à être présentés dans une déclaration ministérielle distincte de celle du transfert des crédits.

Saskatchewan

Communication des principes ministériels

Le site Web du ministère de l'Enseignement supérieur contient une description de la *Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada* (2009) ainsi qu'un lien électronique y donnant accès à <http://www.ae.gov.sk.ca/rpl/ct>.

Adoption des principes ministériels

M. Rob Norris, ministre de l'Enseignement supérieur, de l'Emploi et de l'Immigration, a approuvé les modifications apportées à la déclaration le 6 août 2009.

Cadre d'action triennal

Aucun cadre triennal officiel pour la transférabilité des crédits n'a été élaboré pour la Saskatchewan. Le ministère continue à encourager les établissements postsecondaires de la province à chercher des moyens d'améliorer la mobilité étudiante et d'harmoniser davantage le système de transfert des crédits. La mesure clé suivante appuie cet objectif.

- Entre 2006 et 2010, le ministère a investi 1 270 534 \$ dans divers projets de transfert des crédits ainsi que d'évaluation et de reconnaissance des acquis (ERA). Pour consulter un sommaire de ces projets, visitez <http://www.ae.gov.sk.ca/rpl>.

Champs d'action prioritaires

La Saskatchewan est en période de réflexion et de planification et s'intéresse aux pratiques exemplaires en vigueur dans les autres instances pour éclairer ses éventuelles stratégies. Le système postsecondaire de la province est composé de deux universités, d'un institut technique, de deux établissements autochtones et de plusieurs collèges fédérés et affiliés.

Malgré la dissolution du *Saskatchewan Council for Admissions and Transfer* – SaskCAT (conseil de la Saskatchewan pour les admissions et les transferts), l'articulation des cours et des programmes entre les divers établissements se poursuit. La Saskatchewan prévoit continuer à participer à diverses initiatives interprovinciales, notamment à celles du Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT) et du *Western Canadian Consortium on Admissions and Transfer* – WestCAT (consortium de l'Ouest canadien pour les admissions et les transferts).

Recherche

En 2012, l'Université de la Saskatchewan et l'Université de Regina ont participé au projet de recherche sur la mobilité étudiante du CPCAT.

Groupe de travail

La Saskatchewan appuie le maintien du Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits. De 2010 à 2012, la présidence de ce groupe a été assurée par la personne représentant la Saskatchewan en matière de transférabilité des crédits.

Yukon

Communication des principes ministériels

Les principes ministériels ont été communiqués à l'établissement postsecondaire.

Adoption des principes ministériels

Les principes ministériels ont été adoptés par l'établissement postsecondaire.

Cadre d'action triennal

Le Collège du Yukon continuera d'articuler ses programmes de la façon la plus large possible. Le collège continuera de siéger au *British Columbia Council on Admissions and Transfer – BCCAT* (conseil des admissions et du transfert de la Colombie-Britannique), mettant à jour les renseignements sur les transferts relatifs aux cours et aux programmes. Les membres du corps professoral du collège assistent régulièrement aux réunions provinciales de la Colombie-Britannique sur l'articulation au postsecondaire. En outre, le collège est un membre actif de l'Association des collèges communautaires du Canada.

Champs d'action prioritaires

Le Collège du Yukon est récemment devenu membre de l'*Alberta Council on Admissions and Transfer – ACAT* (conseil des admissions et du transfert de l'Alberta). La priorité sera accordée à la mise en œuvre d'ententes de transfert des crédits avec les membres de ce conseil en mettant au point des mécanismes de transfert pour les cours et les programmes.

En ce qui concerne le Consortium pancanadien sur les admissions et les transferts (CPCAT), le Collège du Yukon continuera de surveiller les progrès accomplis au niveau des politiques et des pratiques en matière de mobilité étudiante à l'échelle du Canada.

Les champs d'action établis par le Collège du Yukon incluent :

- l'élaboration et la mise à jour d'une base de données sur les transferts de crédits et d'un tableau d'équivalences;
- l'examen du système actuel de transfert des crédits au postsecondaire et, au besoin, l'apport d'améliorations à ce système;
- La mise à jour et le maintien des politiques et des programmes en matière de transfert des crédits, qui sont affichés sur le portail du site Web;
- l'élaboration et la mise à jour de formulaires, de brochures et d'initiatives sur le Web en lien avec les transferts relatifs aux cours;
- la conduite d'une recherche sur le recrutement de candidates et candidats de haute qualité qui veulent être transférés vers les collèges.

Le Collège du Yukon est le seul établissement postsecondaire du territoire. Le campus principal est situé dans la capitale, à Whitehorse. De petits campus satellites sont répartis dans plusieurs collectivités du territoire; ils offrent, directement en salle de classe, à distance au moyen de vidéos et par l'entremise de la technologie d'Internet, des programmes d'accès, des cours de formation préparatoire à l'emploi et aux carrières, des cours de formation continue à temps partiel, ainsi que des cours menant à des certificats, à des diplômes et à des grades.

La priorité constante du Yukon est de veiller à ce que ses étudiantes et étudiants puissent être admis sans difficulté dans les établissements postsecondaires à l'extérieur du territoire. La conclusion d'ententes d'articulation est un processus continu pour le Collège du Yukon.

Recherche

Le *Yukon Research Centre* (centre de recherche du Yukon) se consacre à la conduite de la recherche, au sein du territoire, sur l'adaptation au changement climatique et sur la conception et la commercialisation de technologies en climat froid qui permettent de répondre aux besoins des résidentes et résidents du Nord et de leurs collectivités.

Le centre, situé au Collège du Yukon, fait appel à une approche multidisciplinaire qui combine la recherche pure et appliquée, les sciences naturelles et sociales, ainsi que le savoir traditionnel, pour créer des solutions d'avant-garde afin de relever les défis liés au climat du Nord.

Groupe de travail

Le Yukon appuie le prolongement du travail entrepris par le Groupe de travail du CMEC sur la transférabilité des crédits et est impatient de poursuivre le partenariat établi.

Déclaration ministérielle du CMEC sur la transférabilité des crédits au Canada

Préambule

Les ententes de transfert de crédits entre établissements d'enseignement postsecondaire ont pour principal objet de faciliter l'accès à l'éducation postsecondaire en favorisant la mobilité étudiante entre les établissements et les ordres d'enseignement.

Les étudiantes et étudiants qui veulent poursuivre leurs études à d'autres établissements postsecondaires afin de réaliser leur plan d'études doivent avoir une certaine assurance que les crédits qu'ils ont obtenus antérieurement pourront y être transférés.

De plus, une reconnaissance adéquate des acquis scolaires permet à la population étudiante, aux établissements et aux gouvernements d'économiser temps et argent. Pour avoir un système d'enseignement postsecondaire qui fait de l'apprentissage à vie une réalité, il faut que les apprenantes et apprenants puissent facilement se faire admettre dans le système, s'y déplacer et en sortir à tout âge ou à tout moment de leur carrière.

Les ententes de transfert de crédits varieront d'une province ou d'un territoire à l'autre. Elles feront appel éventuellement à diverses méthodes de reconnaissance des acquis scolaires, y compris mais non de façon limitative à l'établissement d'équivalences de cours, l'attribution de crédits pour des cours non crédités, le transfert en bloc des crédits d'une formation particulière, ou encore l'élaboration de procédures d'évaluation et de reconnaissance des acquis.

L'énoncé de principes ci-dessous reconnaît que le transfert de crédits peut se faire entre établissements postsecondaires de tous types, aussi bien publics que privés.

Principes

1. Pour que les ententes de transfert facilitent au mieux la mobilité étudiante, il faut que les étudiantes et étudiants, avant de poursuivre leurs études dans un nouvel établissement, soient conscients des possibilités et des limites actuelles des mécanismes de transfert de crédits. Les établissements doivent systématiquement leur fournir des renseignements fiables et à jour sur les politiques et procédures à suivre pour obtenir un transfert de crédits.
2. La population étudiante et les établissements doivent avoir l'assurance que les décisions rendues suite à une demande de transfert sont l'aboutissement d'une procédure cohérente. Les établissements postsecondaires doivent élaborer et entretenir des politiques et procédures clairement définies en cette matière. L'étudiante ou l'étudiant qui se voit refuser un transfert doit pouvoir en connaître les motifs, et les établissements doivent disposer de procédures d'appel clairement établies.

3. Les établissements d'enseignement postsecondaire de chaque province et territoire doivent s'engager à collaborer, selon le cas, avec d'autres établissements postsecondaires, des agences de transfert et des gouvernements afin d'améliorer et d'entretenir les mécanismes de transfert de crédits. Dans toute négociation quant aux équivalences de crédits, les établissements doivent reconnaître que l'essentiel des acquis scolaires peut s'équivaloir sur le plan du contenu, de la rigueur et des résultats même si les méthodes d'apprentissage diffèrent.
4. Les ministres reconnaissent que toute entente de transfert de crédits doit respecter l'intégrité pédagogique des programmes et le droit des établissements postsecondaires à définir eux-mêmes l'organisation et la prestation des programmes, à déterminer les préalables et à établir les critères d'admission et de sanction des études. Les ministres reconnaissent en outre que l'intégrité et l'autonomie des établissements et des programmes doivent être protégées et préservées.
5. Le processus de transfert ne doit avoir aucun effet favorable ou défavorable envers les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits ou qui sont admis directement.
6. Les étudiantes et étudiants qui demandent un transfert de crédits doivent être avisés que, en plus du rendement scolaire, les exigences de programmes et autres facteurs peuvent aussi être considérés comme critères d'admission. Autrement dit, si la possession des préalables rend le demandeur ou la demandeuse admissible, elle ne garantit pas pour autant son admission à un programme en particulier.